

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE
D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE
ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE**

SESSION 2026

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note, à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : BIBLIOTHÈQUE

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 24 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe, en charge de la coordination de l'action culturelle à la bibliothèque départementale du département de CultureDep.

Lors de l'adoption du nouveau schéma départemental de lecture publique, la vice-présidente du conseil départemental déléguée à la culture a réaffirmé le rôle social et éducatif des médiathèques et évoqué dans ce cadre l'opportunité d'organiser des résidences d'auteurs sur le territoire.

La directrice de la bibliothèque vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur les résidences en bibliothèque.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Circulaire du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences » - *legifrance.gouv.fr* - 2 pages
- Document 2 :** « "Mettre Schopenhauer dans les bibliothèques des enfants" : une résidence d'artistes vous donne envie de lire en Sarthe » - *francebleu.fr* - 3 mai 2025 - 1 page
- Document 3 :** « L'artiste, la résidence et la bibliothèque : quels enjeux partagés ? » (extrait) - *Organiser des résidences artistiques et littéraires en bibliothèques* - Presses de l'ENSSIB - 2019 - 3 pages
- Document 4 :** « Ma résidence d'auteur par étapes » - *auvergnerrhonealpes-livre-lecture.org* - 2023 - 5 pages
- Document 5 :** « Écrivain·es en Seine-Saint-Denis » - *seinesaintdenis.fr* - Juin 2025 - 2 pages
- Document 6 :** « Appel à candidature pour une résidence d'auteur-illustrateur sur le site ENS du marais d'Etinehem-Méricourt » - *bibliotheque.somme.fr* - Septembre 2025 - 1 page
- Document 7 :** « Résidence d'auteur·trice ou illustrateur·trice jeunesse breton.ne sur l'île de Groix » - *m-e-l.fr* - Décembre 2024 - 3 pages
- Document 8 :** « Un temps de résidences : nouveaux enjeux, nouvelles typologies » (extrait) - Y. Dissez - Résidences à la page - *Occitanie Livre & Lecture* - Novembre 2018 - 2 pages
- Document 9 :** « Tisser de nouveaux liens » - *remue.net* - 2023 - 3 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication



Circulaire du **08 JUIN 2016**
relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences

NOR : MCCD1601967C

Le **08 JUIN 2016**

La ministre de la culture et de la communication à Mesdames et Messieurs les Préfets de région (directions régionales des affaires culturelles),

Le gouvernement a fait de la création artistique et de l'emploi (artistes-auteurs indépendants, artistes salariés) une priorité. J'ai souhaité que, dans la suite des Assises de la Jeune Création, nous renforçons les instruments de politique culturelle aptes à favoriser un accompagnement des artistes, et en particulier des nouvelles générations. J'ai mis au cœur de cette politique l'ambition du renouvellement, de la diversité de la scène artistique française et de la consolidation du travail artistique dans tous les territoires.

Parmi les outils mis en place par le ministère de la culture et de la communication pour soutenir la création, les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des artistes par des établissements culturels jouent un rôle important. Je souhaite toutefois renouveler l'approche de ces résidences selon quatre objectifs :

- prendre en compte l'ensemble des disciplines et des esthétiques ;
- favoriser le parcours et l'insertion professionnelle des artistes et la pérennisation de l'activité des équipes artistiques ;
- accompagner les créateurs dont le travail est encore peu repéré et diffusé ;
- satisfaire les objectifs publics de parité, de diversité et de renouvellement des générations ;
- renforcer la présence des artistes sur l'ensemble du territoire de manière à favoriser la rencontre avec les populations.

Il m'apparaît en effet nécessaire que ce type de dispositif permette de renforcer non seulement la création artistique dans sa diversité mais aussi l'accès de tous aux œuvres, y compris dans les territoires qui sont éloignés des lieux de culture.

La présente circulaire a pour objet de préciser le cadre et les types de résidences qui vous permettent de répondre à ces objectifs.

Vous devrez veiller à ce que les projets qui vous seront soumis proposent des approches innovantes de mise en relation des artistes en résidence avec les populations, et notamment les plus jeunes.

Je souhaite vous inviter à privilégier quatre types de résidence :

- la résidence de création, de recherche ou d'expérimentation qui doit donner à un artiste ou un groupe d'artistes, une compagnie ou un ensemble, les conditions techniques et financières pour concevoir, écrire, produire une étape ou achever une œuvre nouvelle ou pour préparer et conduire un travail original et y associer le public sous une forme qui n'est pas forcément celle d'un spectacle abouti ;
- la résidence tremplin, spécifiquement destinée à l'accompagnement des créateurs dont le travail est encore peu repéré ou diffusé, notamment les créateurs en début de parcours ; elle engage la structure d'accueil à un accompagnement professionnel et, le cas échéant, administratif de l'artiste ;
- la résidence « artiste en territoire », qui s'inscrit dans le cadre d'une politique de développement culturel d'un territoire, vise à mettre en relation la population et les différents acteurs de ce territoire avec le travail et l'esthétique de l'artiste, de la compagnie ou de l'ensemble ;
- la résidence d'artiste associé, qui permet l'installation dans la durée d'un artiste, d'une compagnie ou d'un ensemble dans un établissement culturel s'engageant à mettre les moyens nécessaires à la production, à la diffusion et aux actions d'éducation artistique et de démocratisation culturelle en direction des publics, y compris les plus jeunes ; son objectif est de renforcer la présence durable et la participation des artistes au projet culturel de ces structures.

Les annexes à la présente circulaire visent à distinguer ces différentes formes d'accueil et à préciser les modes de sélection et les moyens d'accompagnement des artistes à mettre en œuvre pour le bon déroulement de ces temps de recherche, d'expérimentation, de création et de rencontres.

Vous vous assurerez, dans tous les cas, qu'un accord clair a été conclu entre l'artiste ou l'équipe artistique et la structure de résidence.

À compter de la publication de la présente circulaire, et dès lors que vous concourez à leur mise en œuvre ou à leur financement, je vous demande d'inviter les structures et les résidents à réserver les termes « résidence », « artiste associé » et « artiste en territoire » aux actions qui répondent aux critères définis ci-dessus.

Vous noterez toutefois qu'il vous est toujours possible d'intervenir, selon d'autres formules, en faveur d'actions concourant à la présence d'artistes dans les établissements culturels ou sur les territoires, notamment dans le cadre des actions relevant de l'action culturelle.

Je vous remercie de bien vouloir me tenir informée des difficultés que vous pourriez rencontrer dans l'application de la présente circulaire.



Audrey AZOULAY

DOCUMENT 2

francebleu.fr
Prune Avemani
samedi 3 mai 2025

"Mettre Schopenhauer dans les bibliothèques des enfants" : une résidence d'artistes vous donne envie de lire en Sarthe

Depuis mars 2025, la bibliothèque de la Ferté-Bernard accueille une résidence de 4 artistes autour de la philosophie et de la littérature jeunesse. L'occasion pour les élèves des écoles alentours de collaborer autour de créations littéraires, et de prendre goût à la lecture.

Depuis mars 2025 et jusqu'en mai 2025, **quatre artistes sont en résidence à la médiathèque-ludothèque** Jean d'Ormesson de la Ferté-Bernard. Le but est de valoriser la création littéraire et artistique, et de travailler à la création d'un spectacle inédit, autour du thème du bonheur, en collaboration avec les élèves des écoles alentours.

La collection d'albums jeunesse *Philonimo* des éditions 3oeil sert de porte d'entrée à cette résidence **censée attirer les publics les plus éloignés de la lecture**. Plusieurs projets sont créés en partenariat avec les élèves des classes de CM1 - CM2 de l'école de la Ferté-Bernard Ledru-Rollin, et de l'école de Montmirail.

Mettre dans les plus petites mains, les plus grands noms de la philosophie

"L'idée est de faire rentrer Schopenhauer en maternelle", amorce l'autrice Alice Brière-Haquet. Pour ça, elle utilise des paraboles animalières. "Chaque philosophe est lié à un animal. Par exemple, il y a **la colombe de Kant. Le chien de Diogène, qui représente la liberté, le porc-épic de Schopenhauer, sur la question du vivre ensemble sans se piquer...**" Autant de questions qui pour elles peuvent être abordées dès le plus jeune âge. "C'est dommage d'attendre

d'avoir 18 ans et d'arriver en terminale pour les travailler. C'est génial de montrer à des enfants que c'est des questions que se posaient déjà des vieux philosophes il y a 2000 ans", estime-t-elle.

Onze petits livres de cette collection sont déjà parus, avec toujours une attention particulière pour les illustrations. "Le livre n'est qu'un médium. Il permet de **faire découvrir d'autres arts, par exemple le dessin**". L'autrice partage en effet la résidence avec Mai Li Bernard, dessinatrice, Mathilde Bennett, plasticienne et scénographe, et Lisa Bedini, musicienne et compositrice.

Un pont entre les genres

L'objectif de la résidence est de ramener le public le plus éloigné vers la lecture, en développant la littérature à travers de nombreux aspects. "**Le livre, pas une fin en soi**", assure l'autrice. "En général, j'écris pour des gens qui ne savent pas lire. C'est souvent une occasion de partager un moment avec l'adulte, le parent, l'instit... C'est une graine en fait". Un spectacle va d'ailleurs être créé sur le sujet, complètement inspiré de ces petits livres. Chansons, dessins, décors... Autant de passerelles qui doivent rendre la lecture moins effrayante. "La bibliothèque est un bâtiment qui peut faire peur", reconnaît Violaine Colin, bibliothécaire. "Il y a beaucoup de gens qui n'ont jamais franchi les portes." Pour elle, la présence d'artiste est donc **une chance de toucher des familles qui n'osait pas franchir le pas**.

Retrouvez tous les rendez-vous de la résidence de Philo au fil de l'Huisne, jusqu'au mois de juillet 2025.



© Radio France - Prune Avemani

DOCUMENT 3

Organiser des résidences artistiques et littéraires en bibliothèques »

Presses de l'ENSSIB, 2019

L'artiste, la résidence et la bibliothèque : quels enjeux partagés ? (extrait)

Blandine Fauré et Emmanuèle Payen

Les précédentes contributions l'ont démontré, les résidences d'artistes et d'écrivains se développent à grande vitesse sur le territoire ; cette évolution, engagée depuis une quinzaine d'années, s'est confirmée et installée dans de multiples structures, et les bibliothèques ont participé à cet essor en tant que lieu d'accueil, lieu du livre et de la culture de proximité, lieu de défense de la littérature et de la création. Avec des degrés divers d'intervention, des creux et des reliefs liés à l'histoire et à la physionomie des territoires, au dynamisme des structures et à la sensibilité des personnes à ce format d'intervention, à l'attention portée à ce type de projets culturels, les bibliothèques ont ouvert leurs portes, inscrit dans leur programmation la collaboration avec les artistes et les écrivains, tissé des liens avec d'autres institutions et participé ainsi à l'aide et l'accompagnement de la création contemporaine. Mais au-delà du symbole – la bibliothèque comme lieu de vie, place ouverte à la création artistique – quels enjeux partagés, à la fois pour les institutions qui accueillent et les artistes qui en franchissent le seuil ? Que se joue-t-il, dans cette courtoisie affichée, ce compagnonnage de long cours, voire cette complicité supposée ? Comment l'organiser au mieux, pour que la belle intention, qui résonne de part et d'autre comme une promesse, donne pleine satisfaction, et permette collaborations fertiles et productions heureuses ? Que faut-il attendre de ce cadre d'hospitalité, et quels savants mélanges permettent d'obtenir l'équilibre entre le nécessaire affairément auquel se soumet tout hôte souhaitant bien recevoir – et tout invité soucieux d'être digne de cette attention –, et l'ouverture d'esprit, la disposition, qui va permettre création et surprise. Comment faire de cette résidence le lieu d'une rencontre, d'un événement, qui surgit et se passe, ici et maintenant, dans ce lieu et dans ce temps, et avec ce public (et pas un autre...), permettant ainsi d'ajouter à cette convention le souffle de l'inoubliable et de la métamorphose ?

Les résidences d'artistes et d'écrivains : une programmation qui s'inscrit dans le cadre général de la bibliothèque

Dans les documents de cadrage...

L'enjeu est donc de taille ; « réussir » sa résidence, comme on « réussit » sa sauce mousseline, tiendrait beaucoup de l'anticipation : de bons ingrédients, un plan de travail et des outils adaptés, une belle attention, les gestes qu'il faut ; et puis, ce je-ne-sais-quoi qui fait les combinaisons heureuses. Il y a de la gastronomie dans cette alliance, de la technicité, la maturation d'une idée, avant de se lancer. Un mélange d'anticipation, d'organisation et, ce presque rien de laisser-faire, qui permet à la création d'exister. Avec tout le paradoxe que cela comporte : organiser une résidence en bibliothèque implique autant d'interroger l'identité de l'institution qui accueille que le projet lui-même et l'invité pressenti. Elle invite à porter un regard introspectif sur la structure dans laquelle se mettra en place ce projet, et à examiner comment celui-ci viendra s'articuler à la politique d'action culturelle de la bibliothèque, et se combiner aux dispositifs de programmation existants dans ce cadre institutionnel. C'est dire la nécessité de nommer le projet à venir, de le définir et de voir comment il prend place (et quelle place il compte prendre) à l'intérieur d'une stratégie culturelle déjà constituée, à laquelle il va participer tout en développant naturellement son propre écosystème.

Formuler le projet de résidence, le construire, à la fois dans ses principes, et dans sa déclinaison singulière avec cet artiste-là ou cet écrivain-ci va permettre à tous d'en vérifier la validité, d'en imaginer l'intention, d'en préciser les contours, et de soumettre cette physionomie qui se dessine à son environnement immédiat : l'établissement dans lequel s'inscrit ce projet, le public avec qui va s'organiser cette rencontre, les équipes qui vont accompagner ou côtoyer cet invité, les instances de tutelles qui vont confirmer cet engagement.

L'enjeu est bien de réussir la greffe, de cet inconnu, cet étranger, ce tiers que l'on accueille, à qui l'on fait place à l'intérieur d'une organisation existante, d'un déjà-là qui doit devenir le lieu fertile d'une création à venir et d'une rencontre à orchestrer.

On veillera donc, dans la mesure du possible, à inscrire le principe de résidence à l'intérieur des documents programmatiques qui viennent structurer la vie culturelle de la bibliothèque (axe culturel du projet d'établissement, charte d'action culturelle, axes de programmation annuels, etc.) et à énoncer les enjeux que compte défendre l'établissement en prenant part à cette aventure : volonté d'organiser la rencontre entre un auteur, un artiste, et une population, d'offrir au regard et à la palette d'un artiste la complexité d'un territoire, d'interroger et de lier la littérature et l'art, la littérature à l'art, de participer en tant que lieu culturel au support et à l'aide de la création artistique, de construire le terreau d'un partenariat avec les autres structures culturelles et pédagogiques de la ville ou de la collectivité territoriale, de questionner le lieu « bibliothèque » et l'ampleur de sa collection : les enjeux et les objectifs ne manquent pas.

La rédaction des dossiers de subvention (CNL, DRAC, collectivités, etc.) doit permettre également cette anticipation du projet, de même qu'il est nécessaire de définir et d'inscrire les différentes déclinaisons ou manifestations que peut avoir cette résidence à l'intérieur de la grille de programmation et d'un calendrier budgétaire : variations et formes des rencontres qui vont se dérouler dans le temps de la résidence (ateliers, rencontres, cartes blanches, médiations, échanges, productions etc.), typologie et segmentation des actions, physionomie du public, etc.

... à l'intérieur d'une programmation de long terme et de sa grille d'événements...

Les cadres de préparation de ces événements ne diffèrent pas, en définitive, de la structure générale dans laquelle s'inscrivent les programmations de l'établissement ; mais ils doivent compter avec deux dimensions majeures qu'il convient de prendre en compte, dans toute leur richesse et leur spécificité.

Le temps dans lequel s'inscrit la résidence

C'est la promesse d'une action qui se situe souvent dans la durée et la profondeur d'une vie d'établissement, qui doit rester un atout et non devenir une pesanteur.

Et toute la complexité du vivant

L'artiste est une personne. Il faut donc compter avec lui, ses propres désirs, sa disponibilité, son talent à partager, sa lassitude, parfois, ses exigences, ses propres attentes, ses nécessités de création... d'où l'importance de la concertation, de l'appropriation réciproque, de l'ouverture d'esprit et de la formalisation du cadre de travail pour que l'invité ne se transforme pas en intrus, et que l'enthousiasme ne laisse pas place à la déception, réciproque ou univoque.

On gagnera donc à définir avec le résident les règles et les formes de ses futures interventions, et à construire un projet concerté, qui prendra sens pour tous les acteurs concernés, à l'intérieur de la programmation culturelle de l'établissement. Tout ceci est établi dans le cadre d'une convention, qui définit les différents temps de la collaboration (y compris la répartition entre le temps de création, propre à l'artiste, et son temps d'intervention dans ses différentes médiations), et spécifie les modalités financières et pratiques de la résidence : matériel mis à disposition, lieux et durée d'intervention, rémunérations et prises en charge par l'établissement, dispositifs de protection du droit d'auteur, etc. Ces mesures de prudence, mais aussi de confiance, permettront sans nul doute de trouver et conserver

la bonne distance pour ce compagnonnage de long terme, qui s'avère aussi, la plupart du temps, une rencontre heureuse, et surtout le terreau d'une belle aventure humaine.

... et nécessite une forte coordination avec les différents services de l'institution

L'arrivée d'un artiste en résidence est un moment particulier qui doit concerner, au-delà de l'équipe pilote prenant spécifiquement en charge le projet, l'ensemble des services d'une bibliothèque, quelle que soit sa taille ou son organisation. L'enjeu et les objectifs de la présence de l'artiste, l'organisation et les modalités précises de sa résidence, son temps de présence dans l'espace de la bibliothèque, les contours de son projet de création sont autant d'informations dont on s'assurera qu'elles sont bien partagées par tous.

Organiser des rencontres entre le résident et tous les personnels

Aussi, si les documents cadres mentionnés plus haut (qu'il s'agisse de la convention ou du dossier d'appel à résidence) sont de précieux supports pour permettre à l'équipe de s'approprier le projet bien en amont, on n'hésitera pas à organiser des temps de rencontre entre l'artiste et les agents de la structure, qu'ils soient ou non concernés de près par la résidence. Ces moments de présentation sont indispensables pour que les différents acteurs en présence s'approprient, en garantissant *a minima* la création d'un lien de reconnaissance et de courtoisie (et parfois même, de sympathie) entre l'artiste et l'ensemble de l'équipe ; rien de plus contre-productif en effet qu'un agent ne sachant pas qui est la personne présente sur les espaces publics pour y rencontrer les usagers, ni ce qu'elle fait là précisément. Si ces précautions peuvent sembler évidentes et si cet impératif de clarté et de fluidité dans la communication ne diffère en rien de ce qu'implique tout projet transversal, l'expérience montre qu'il n'est pas toujours aisé de mettre en place ces temps d'échanges avec tous, et qu'il peut être tentant, dans la frénésie d'un projet, de s'y soustraire ou de les limiter à un cercle restreint de l'équipe. Pour éviter cet écueil, il est utile de les prévoir et de les inscrire dans le cahier des charges du projet dès sa conception.

Car la présence, sur un temps long, d'une personne tierce au sein d'une structure organisée n'est pas anodine, ni pour le public ni pour l'équipe. En éclairant certaines logiques de fonctionnement par sa posture d'observateur, l'artiste facilite parfois le travail en transversalité et peut contribuer à l'amélioration d'une cohésion d'équipe. Force est de constater qu'il possède plus que tout autre intervenant une faculté d'ouvrir de nouvelles perspectives, de libérer parfois des tensions latentes en favorisant la parole et la créativité des uns et des autres ; il est souvent un tiers qui bouscule, remet en cause, ressoude sans y paraître des liens distendus. Son activité même peut bénéficier aux agents : ateliers d'écriture, implication dans des projets participatifs, recueil de témoignages... bien souvent, les agents sont les premiers « cobayes » du travail de création que l'artiste met en route, parce qu'il les croise au quotidien, s'implique dans leur environnement de travail, interroge leurs habitudes et la réalité de leur métier. À certains moments sensibles de la vie de l'établissement (déménagement de collections ou réaménagement d'espaces, conception du projet de service ou réorganisation d'équipe), il est un témoin précieux des bouleversements engendrés, accompagnant la transformation d'un lieu, capturant par son art les frémissements et les soubresauts occasionnés par ces moments de transition.

Enfin, la présence d'un artiste en résidence est une occasion concrète de décloisonnement des espaces et des sections car bien souvent, son action de médiation va favoriser la rencontre de différents types de publics : il n'est pas rare de voir, lors des restitutions de projets menés avec des groupes « captifs » (groupes d'alphabétisation, scolaires, publics issus de partenariats locaux), se confondre joyeusement dans la salle fidèles de la bibliothèque, familles des enfants ou des groupes ayant participé au projet, et curieux attirés par l'œuvre de l'artiste et par la possibilité d'échanger avec lui de façon privilégiée. Ce joli panachage est sans doute l'un des aspects les plus réjouissants d'une résidence, rendu possible par la présence régulière de l'artiste et la fidélisation du public ; il sera d'autant plus réussi que les différents services ou sections de la bibliothèque auront travaillé ensemble dès le départ, en coordonnant leurs actions.[...]

MA RÉSIDENCE D'AUTEUR

PAR ÉTAPES

Concevoir et organiser
l'accueil d'un auteur
dans un territoire



Pourquoi des résidences ?

Plurielles par la forme et les esthétiques qu'elles proposent, les résidences artistiques offrent un espace-temps privilégié pour favoriser la création et la rencontre entre un artiste et les habitants d'un territoire. Elles sont ainsi « un outil inventif au service des politiques publiques » et un « mode de soutien privilégié à la production artistique dans sa diversité* ».

Mêlant des objectifs artistiques, culturels et citoyens, les résidences d'artistes permettent à une multiplicité d'acteurs de s'impliquer sur le territoire.

* « La résidence d'artiste. Un outil inventif au service des politiques publiques », Rapport SIE 2019 016, mai 2019 - culture.gouv.fr

L'auteur en résidence : 4 choses à savoir

La création au centre

Avant d'inviter un auteur dans un projet artistique et culturel, il faut se rappeler que cette invitation lui est adressée en tant qu'auteur d'une œuvre de l'esprit, et non pas en tant qu'animateur culturel. Une résidence d'auteur, c'est avant tout une rencontre généreuse avec un créateur qui accepte de partager avec différents publics sa « fabrique » d'écrivain ou d'illustrateur.

Les auteurs ont (souvent) plusieurs métiers

Les dernières études* montrent que près de 90 % des auteurs perçoivent un revenu en droits d'auteur inférieur au SMIC. Pour compléter ces revenus, ils recourent souvent à des activités connexes à l'écriture ou à l'illustration, ou exercent une autre activité professionnelle rémunératrice. Cette particularité doit être prise en compte dans la conception d'une résidence d'auteur.

* Étude sur la situation économique et sociale des auteurs du livre, DGMIC/Service du livre et de la lecture, décembre 2016 - culture.gouv.fr

L'écriture, ce travail invisible

L'écriture est un travail solitaire qui ne se révèle qu'au moment où le texte est partagé, lu ou publié. Donner à voir cette matière abstraite, partager ce moment de création amène à construire un programme de médiation spécifique et permet aussi d'explorer de nouvelles formes de représentation de la littérature, qui vont des performances scéniques aux projets numériques, en passant par les concerts dessinés.



La présence d'un artiste questionne, décloisonne, favorise l'échange, la pratique, la découverte, crée des connexions artistiques et citoyennes, contribue à forger un nouvel imaginaire du lieu et de la communauté d'acteurs qui l'accueillent.

Par sa capacité à fédérer et à créer du commun, la résidence pose les bases d'un espace fertile pour l'expression artistique et, *in fine*, participe de l'attractivité d'un territoire, tant pour ses habitants que pour les créateurs.



Le temps de la création, le temps de la rencontre

Un auteur n'a pas besoin de scène pour se produire. Pour autant, il ne crée pas uniquement assis à son bureau, devant sa feuille blanche, à l'écart du monde. Le temps de création peut relever à la fois d'un isolement, comme d'une immersion. Les résidences d'auteur doivent laisser la place aux différentes situations de création, entre la solitude et la rencontre, en fonction de chaque projet et de chaque auteur.

L'écrivain n'existe que parce qu'il est l'auteur d'un texte, certains ont parfois tendance à l'oublier. Il n'est pas interchangeable. Il me semble impossible qu'un organisateur, porteur de projet, ou enseignant, s'adresse à un écrivain dont il n'a pas lu un ou plusieurs de ses livres. [...] Un écrivain ne peut se sentir exister comme tel que parce qu'il a publié tel ou tel livre, il ne se sentirait ni à sa place ni légitime s'il était dissocié de ses textes. [...] Il ne faut pas perdre de vue qu'un écrivain est un partenaire pour les porteurs de projets, plus qu'un prestataire, que sa vocation première est d'écrire, et que sa prise de parole n'est pas un exercice aussi anodin qu'on peut l'imaginer parfois.

Brigitte Giraud, « La place de l'auteur dans le projet ». Extrait du guide *Comment organiser une manifestation littéraire ?*

© Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture, 2018

Les étapes

La conception

Poser le cadre

- Analyser le contexte territorial : politiques culturelles, auteurs accueillis par le passé, interactions et activités du territoire...
- Définir des objectifs généraux : artistiques et culturels, éducatifs, sociaux...
- Définir des attentes : publics cibles, résultats attendus, pérennité du projet...



Préciser les contenus

- Définir le type de résidence : de création ou de mission.
- Préciser le profil de l'auteur recherché : écrivain, illustrateur-dessinateur, scénariste, auteur transdisciplinaire... et le(s) genre(s) privilégié(s) : roman, nouvelle, poésie, album, BD...
- Définir le temps et l'espace du projet : lieu de résidence et conditions matérielles, présence en continu/fractionnée, interaction numérique, itinérance...
- Dessiner le rayonnement géographique du projet : liste d'acteurs et bénéficiaires potentiels, partenaires, liens avec des programmations d'établissements culturels...
- Imaginer un programme culturel avant/pendant/après, en s'appuyant sur les acteurs locaux.



Anticiper l'organisation

- Définir les conditions de mise en place : moyens humains et matériels impliqués, fonds mobilisés ou à trouver, partenaires à convaincre...
- Préparer les outils de planification : budget et calendrier prévisionnels, outils de communication, de coordination, de bilan, de capitalisation...



Conseils

- Lancez-vous dans un projet de résidence après une expérience préalable dans l'organisation de rencontres d'auteurs.
- Impliquez dès le début les acteurs locaux, pour une véritable appropriation du projet. Prenez en compte leurs calendriers spécifiques dans la planification de la résidence.
- Formalisez par écrit vos idées ; c'est un processus souvent long, mais utile pour la suite.
- Demandez conseil auprès des structures ayant déjà accueilli des résidences ou auprès de votre Structure régionale pour le livre.

La préparation



Chercher les financements

- Constituer un dossier synthétique présentant les grandes lignes du projet : le contexte, les objectifs, le projet artistique et culturel, les conditions de sa mise en place, les ressources, le budget prévisionnel, les partenaires confirmés ou envisagés, le calendrier prévisionnel.
- Prendre contact avec les financeurs potentiels (publics ou privés).



Choisir l'auteur

- Rédiger un appel à candidatures et le diffuser via les partenaires du projet et les réseaux professionnels ou artistiques, internet, les réseaux sociaux, la presse...
- Constituer un jury pour la sélection de l'auteur, composé des acteurs impliqués dans la résidence, de professionnels du livre, des partenaires du projet ou des habitants.

Préparer sa venue

- Créer le désir : annoncer le nom de l'auteur, encourager la lecture de ses œuvres, organiser des rencontres préalables, favoriser la mise en place de projets divers autour de cette venue.
- Établir une convention avec l'auteur : préciser les obligations respectives, une fois les conditions négociées avec l'auteur. Ce document contractualise juridiquement la résidence.



Conseils

- Communiquez très clairement, dès le départ, sur les attentes du projet et essayez d'anticiper les besoins de l'auteur.
- Une sollicitation directe de l'auteur est possible si ce choix est argumenté.
- Sollicitez l'expertise des partenaires publics et les conseils des Structures régionales pour le livre, pour leur capacité à mobiliser les partenariats, leur connaissance du terrain et des artistes...
- Constituez un comité d'experts pour vous conseiller dans le choix de l'auteur.
- Restez flexible : tout au long de cette phase les contours du projet pourront évoluer.
- Sensibilisez les professionnels impliqués dans le projet aux principes d'accueil d'un auteur ; si possible, organisez des rencontres et des formations en amont.
- Encouragez les parties prenantes de la résidence à découvrir l'œuvre de l'auteur invité avant son arrivée.
- N'oubliez pas de mentionner les partenaires dans vos documents de communication.

Le temps de résidence



Accueillir l'auteur

- Informer l'auteur : sur son séjour, les modalités de son accompagnement, son programme d'activités, ses déplacements. L'accueillir dans un logement confortable et connecté à internet.
- Créer du lien : prévoir des temps d'échange et des moments conviviaux, notamment en début et en fin de résidence, en lien avec les acteurs locaux.

Suivre la résidence

- Rester à l'écoute : demander régulièrement des retours de l'auteur et des équipes sur le déroulement de la résidence, pour réagir rapidement en cas de dysfonctionnements.
- Accompagner : assurer le déplacement, la restauration et l'accompagnement permanent de l'auteur pour les animations prévues dans le territoire.
- Communiquer : rendre visibles les actions en temps réel, en publiant des articles, des photos, des vidéos, en informant la presse et en invitant les partenaires.



Capitaliser

- Rassembler les éléments de communication, les productions des habitants, de l'auteur, des acteurs, les rendre publics lors d'un moment convivial et/ou en numérique/papier.
- Suivre l'auteur et relayer ses actualités, en écho à la résidence.
- Rester ouvert aux propositions qui pourraient venir en prolongement de la résidence.

Conseil

Posez-vous la question de la pertinence des formes de capitalisation choisies : quels sont les objectifs à court et moyen terme ?

Conseils

- Désignez un « pilote », référent unique tout au long de la résidence.
- Préparez un livret d'accueil avec les adresses et les numéros utiles.
- Prévoyez des outils de coordination : plannings partagés, réunions de suivi...
- « Restez zen ! » : le projet initial peut évoluer au gré des rencontres, et cela peut être déstabilisant ; il faut trouver le juste équilibre entre planification et flexibilité.
- Rassurez l'auteur, qui se retrouve loin de son cadre habituel et de son quotidien.

- Participer aux actions : essentiel pour prendre le pouls du projet en cours et rassembler au fur et à mesure des éléments de bilan.



L'après-résidence

Faire le bilan

- Rassembler les informations nécessaires : éléments quantitatifs et qualitatifs.
- Rester en contact avec l'auteur et les partenaires : leur demander un retour sur le projet et son déroulement.
- Faire le point avec les équipes sur ce qui a fonctionné et ce qui pourrait être amélioré.



DOCUMENT 5

seinesaintdenis.fr
juin 2025

Culture

Écrivain·es en Seine-Saint-Denis

Le dispositif de résidences Écrivain·es en Seine-Saint-Denis est porté par le Département de la Seine-Saint-Denis. Il permet à des auteurs et à des autrices de mener un travail de création littéraire original, depuis 1986.

Entre septembre 2024 et juin 2025, des écrivains, des écrivaines et des bédéastes s'immergent pendant dix mois dans des structures culturelles, cinémas, salles de concerts, des lieux patrimoniaux, des structures médico-sociales, afin de rencontrer les habitant·es et de nourrir leur travail de création.

Lucie Rico

En résidence sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, accompagnée par les bibliothèques de Bobigny

L'autrice

Lucie Rico est romancière. Elle vit à Aubervilliers. Diplômée du master de création littéraire de Paris 8, elle publie *Le Chant du poulet sous vide* chez P.O.L., en 2020. Ce roman est lauréat du Prix du roman d'écologie, du Prix du cheval blanc et du Prix coup de foudre des vendanges littéraires. Son deuxième roman, *GPS*, est sorti chez P.O.L. en 2022. Il a remporté la mention spéciale du Prix Wepler. *GPS* aborde la question des rapports du virtuel au réel et de nos relations avec nos alter ego numériques.

La résidence

Le troisième roman de Lucie Rico, *La Partie*, portera sur des sujets proches de ceux de *GPS*. La résidence s'inscrit sous le signe du numérique et permet à l'autrice d'explorer la question du lien social à l'ère du numérique, ainsi que les thématiques du « faire ensemble » et du « jouer ensemble ». Lucie Rico propose aux publics des bibliothèques et aux habitant·es des ateliers d'écriture et de création numérique, des ateliers de lecture par arpentage, des tables rondes et des rencontres. Des partenariats sont prévus avec le cinéma l'Écran Nomade, l'IUT de Bobigny, les associations Capacité et Mejless, ainsi qu'avec la Mission droits des femmes et lutte pour l'égalité des droits. L'objectif est de toucher les publics éloignés de l'offre culturelle, notamment le public féminin, et de lutter contre l'illectronisme, tout en valorisant le nouvel espace de création numérique des bibliothèques, le fablab et la Micro-folie de la ville.

Yann Apperry

En résidence au sein des médiathèques d'Aubervilliers

L'auteur

Yann Apperry est un romancier, scénariste, parolier et musicien. Il a obtenu de nombreux prix pour ses romans. Son premier roman, *Qui vive*, paraît aux éditions de Minuit en 1997. Yann Apperry publie ensuite *Diabolus in musica* chez Grasset, texte qui obtient le Prix Médicis en 2000. Son roman *Farrago* est récompensé du Prix Goncourt des Lycéens en 2013. En 2023 paraît le roman jeunesse *Ottoline et Le Vétérinaire des monstres* chez PKJ, avec des illustrations de Laurent Gapaillard. Le roman est lauréat cette même année de la Pépite roman junior du Salon du livre et de la presse jeunesse à Montreuil.

La résidence

Le projet de création de Yann Apperry porte sur l'écriture du tome II du roman jeunesse *Ottoline et Le Vétérinaire des monstres*. La résidence, intitulée *Monstrons-nous !*, fédère les agents des quatre médiathèques d'Aubervilliers autour d'une thématique qui façonne nos imaginaires, questionne notre rapport au temps, aux lieux, aux cultures et au monde. Elle s'adresse à un large panel de publics dont des familles et des seniors. Une attention particulière est portée aux personnes en situation de handicap via la collaboration étroite avec la Maison de l'autisme, dans une logique d'inclusion. Des rencontres, des ateliers et la mise en place d'un parcours culturel avec les différents partenaires de la ville, dont la Maison des langues et des cultures et le conservatoire, sont prévus.

Antonin Crenn

En résidence à la médiathèque Annie Ernaux de Villetaneuse

L'auteur

Antonin Crenn a grandi entre les Yvelines et Paris. Issu d'une formation d'arts appliqués, influencé par la bande dessinée, il cultive le dialogue entre la littérature et les arts à la faveur de collaborations. Ses premiers livres sont des récits d'apprentissage. Dans une géographie intime, les sentiments de l'adolescence se construisent en écho avec les paysages parcourus. Dans *Les Présents*, il explore la dimension temporelle et la manière dont la mémoire des personnes disparues résonne avec le présent. Cette quête se poursuit avec *Rue des Batailles*, un roman-puzzle construit autour du vide laissé par un homme disparu, qui paraîtra en 2025 chez Actes Sud et dans *Terminus provisoire*, à paraître dans la collection « Péric 53 » à l'automne 2024.

La résidence

Le projet de résidence *Passé, présents, fiction* : écrire pour se souvenir et pour imaginer, aborde la question de l'histoire et de la Résistance de manière transdisciplinaire, en convoquant différents médiums (écriture, arts plastiques et photographie). Le thème général du projet porte sur le dialogue entre la mémoire et l'écriture de fiction, ou comment la connaissance du passé nourrit le geste littéraire. Le travail sur ce thème réunit un projet de roman autour de Jean Vaudal, un écrivain et résistant villetaneusien oublié et retrouvé, ainsi qu'une offre d'ateliers, performances et expositions. Une adresse conjointe aux personnes allophones, aux usagè·e·s du pôle autonomie et inclusion ainsi qu'aux élèves du collège Jean Vilar permet de tisser des liens entre générations, tout en favorisant la cohésion sociale.

l'agenda

Appel à candidature pour une résidence d'auteur-illustrateur sur le site ENS du marais d'Étinehem-Méricourt



Dans le cadre d'un travail en collaboration avec la Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT) et la mission Transition écologique en charge du grand projet « Vallée de Somme, vallée idéale », la Bibliothèque départementale souhaite lancer un appel à candidature pour une résidence d'auteur-illustrateur sur le site *Espace Naturel Sensible* du marais d'Étinehem-Méricourt.

Cette résidence, soutenue par la DRAC des Hauts-de-France aura pour objectifs :

- de proposer une approche artistique pour permettre aux Samariens de se familiariser avec les lieux, de comprendre les enjeux de développement durable du territoire autour d'un site ENS et de les investir ;
- de proposer des rencontres avec l'auteur et les médiateurs du site dans les bibliothèques/médiathèques de proximité ;
- de rendre compte de l'état d'avancement de la préservation et de la valorisation d'un site ENS en valorisant les acteurs et partenaires du territoire ;
- de proposer un « carnet de nature » susceptible d'être utilisé par le Département à des fins de valorisation touristique.

Ami(e)s auteur(e)s – illustrateurs(trices) intéressé(e)s par cette démarche, nous vous invitons donc à consulter le document ci-dessous et nous transmettre votre dossier **au plus tard le 5 septembre 2025**.

[Appel à candidature à télécharger](#)

Contact et envoi des candidatures à :

Bibliothèque départementale de la Somme
10, chemin du Thil
CS 32615
80 000 Amiens



 Accueil

 Présentation

 Actualités

 Rencontres

 Écrivains / adhérents

 Bourses et résidences

Présentation

Agenda

Bourses

Résidences

 Écrivains en résidences

 Documentation pratique

 Éducation artistique

 Expression libre

 Enquêtes

 Partenaires


 Adhérer

Résidences

 < [fiche précédente](#) | [nouvelle recherche](#) | [fiche suivante](#) >

Résidence d'auteur.trice ou illustrateur.trice jeunesse breton.ne sur l'île de Groix

Identité et historique | Contact | Conditions | Sessions | Informations pratiques

Identité et historique

Résidence d'auteur.trice ou illustrateur.trice jeunesse breton.ne sur l'île de Groix

Morbihan

France

Historique et missions

L'association « À la Ligne » regroupe des professionnels.elles et des passionné.es de littérature jeunesse :

ancienne éditrice, journaliste en presse ado et critique littéraire en littérature jeunesse, auteures, illustratrices, responsable de médiathèque, libraire, institutrices et tout simplement lecteurs et lectrices. Elle a pour but la création d'une résidence afin de proposer à un.e auteur.trice ou illustrateur.trice jeunesse un cadre exceptionnel pour mener à bien son projet tout en participant à la promotion de la littérature jeunesse sur l'île de Groix, auprès de tous les publics.

L'île de Groix propose un cadre privilégié à la création, tant par son environnement que par la possibilité de se nourrir du réseau culturel de l'île. La vie insulaire est un ailleurs, une parenthèse, propice aux rencontres tout en favorisant un enrichissement personnel.

La résidence offrira à l'auteur.trice ou illustrateur.trice un lieu de calme pour mener à bien son travail de création.

L'auteur.trice ou illustrateur.trice sélectionné.e aura l'entière liberté de choisir son sujet d'écriture ou illustration, du moment que ce dernier est à destination de la jeunesse.

L'île est un espace ouvert sur le monde, qui accueille et s'enrichit au contact de l'extérieur. C'est pourquoi, en lien avec son travail de création et son univers artistique, l'auteur.trice ou illustrateur.trice participera à deux animations mises en place par l'association « À la Ligne » en direction des habitant.e.s, des usagers.ères de la médiathèque... Il.elle animera aussi des ateliers avec les structures scolaires de Groix, écoles maternelles et primaires ou collèges pour, au maximum, 30% du temps de résidence.

Structure organisatrice Association « À la Ligne »

Année de création 2019

 Les partenaires de la mel



Conditions

Durée du séjour 8 semaines à suivre de la mi-septembre à la mi-novembre. Une interruption aux vacances de la Toussaint est envisageable.

Sessions annuelles Une

Date limite de dépôt de dossier 20 décembre 2024

Nombre de bénéficiaires Une personne par année

Genres littéraires Littérature jeunesse

Conditions d'accès Le projet concerne pour la résidence 2025 uniquement les auteurs.trices ou illustrateurs.trices d'expression francophone résidant en Bretagne. L'auteur.trice ou illustrateur.trice doit avoir été publié.e à compte d'éditeur en littérature jeunesse. Il.elle doit écrire en français, résider en France Métropolitaine et avoir été publié.e en français. L'auteur.trice ou illustrateur.trice présentera un projet de littérature jeunesse, en début ou en cours d'élaboration. D'autre part, l'auteur.trice ou illustrateur.trice doit être éligible aux critères du CNL.

Les dossiers de candidatures seront examinés par le comité de sélection à l'aune des éléments suivants : intérêt du projet d'écriture ou d'illustration, motivations de l'auteur (son choix pour l'île de Groix et son projet d'intention), qualité de l'œuvre antérieure du candidat. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération.

Le dossier de candidature comprendra : une lettre de candidature faisant apparaître les motivations et les raisons de la demande pour cette résidence, une biographie succincte, une bibliographie complète, une note d'intention sur le projet d'écriture, une note d'intention sur les actions à mener avec les établissements scolaires, au moins un des livres précédemment édité et la fiche de renseignements complétée.

Le dossier devra être renvoyé au plus tard le vendredi 20 Décembre 2024 minuit par courriel ou wetransfer, si le dossier est trop volumineux.

Le(s) livre(s) est (sont) à adresser, en pdf avec le dossier et par courrier à l'Association A la ligne - chez Annie et François DUPONT OLIVET - KERDURAND-56590 GROIX.

Allocation L'auteur.trice ou illustrateur.trice et l'association « À la Ligne » déposeront ensemble un dossier de demande de subventions auprès du CNL (vérifier son éligibilité). L'auteur.trice ou illustrateur.trice sera rémunéré.e à hauteur de 2000 euros net par mois. Cette rémunération sera déclarée en droits d'auteur. En cas de refus de bourse, l'association se réserve le droit d'annuler la résidence.

Participation financière L'association « À la Ligne » prendra en charge les allers retours du domicile de l'auteur.trice ou illustrateur.trice jusqu'à l'île de Groix dans la limite de 2 allers retours. Ces allers retours seront commandés directement par l'association ou remboursés comme suit : - voyage en train : présentation des billets de train utilisés pour les trajets en seconde classe du domicile de l'auteur à Lorient - voyage avec le véhicule personnel de l'auteur.trice ou illustrateur.trice : remboursement des kilomètres effectués entre le domicile de l'auteur.trice ou illustrateur.trice et Lorient, sous forme d'indemnités kilométriques forfaitaires, dans la limite fixée par les barèmes kilométriques annuellement publiés par l'administration fiscale. L'association prend en charge les deux traversées AR en bateau Lorient-Groix (seule la traversée « piéton » sera prise en charge et en aucun cas celle d'un véhicule) et le logement. L'auteur.trice ou illustrateur.trice supportera les dépenses relatives à son séjour, notamment les frais de restauration et de télécommunication. Il.elle sera aussi tenu.e d'assurer sa responsabilité civile ainsi que les objets lui appartenant contre tous les risques.

Rencontres / Production L'auteur.trice ou illustrateur.trice s'engage à travailler le projet évoqué dans le dossier de candidature pendant la période de sa résidence sur l'île de Groix. Une rencontre littéraire au sein de la médiathèque lui permettra de présenter l'ensemble de son œuvre au public. Le travail de création réalisé dans le cadre du projet fera l'objet d'une restitution sous la forme d'une rencontre littéraire au sein de la médiathèque en fin de séjour. L'auteur.trice ou illustrateur.trice s'engage également à animer des ateliers en milieu scolaire ou associatif dédié à l'enfance et la jeunesse sur un temps équivalent à 8 demi-journées sur l'ensemble de la résidence. Ce projet sera établi en amont avec les équipes scolaires ou associatives et l'auteur.trice ou illustrateur.trice. Il pourra prendre différentes formes selon les envies et les projets de chacune des parties.

Sessions en cours ou à venir

Septembre - Novembre 2025
Informations complémentaires Sélection en cours.

Historique des sessions

Septembre - Novembre 2024
Bénéficiaires Sarah Cheveau

Septembre - Novembre 2023
Bénéficiaires Claire Audhuy

Informations pratiques

Hébergement Le logement mis à la disposition de l'auteur.trice ou illustrateur.trice est situé à Locmaria, un petit village situé à quelques minutes du bourg, sur l'île de Groix. Les charges locatives de la maison reviennent à l'association. Le logement mis à disposition est une maison louée par l'association, avec salon, chambre, cuisine, salle de bain, wc et un jardin privé. Le.la résident.e est chargé.e du ménage. À son arrivée, le.a résident.e se verra remettre un jeu de clefs qu'il.elle restituera le jour de son départ. Un état des lieux sera effectué en début et fin de résidence. Un contrat sera signé entre le propriétaire, l'association A la Ligne et le.a résident.e. Pour faciliter les déplacements du.de.la résident.e, un vélo électrique sera mis à sa disposition. Il.elle s'engage à en prendre soin et à le maintenir attaché par un antivol lors de ses stationnements.

> Haut de page

Historique des
bénéficiaires

2024

Sarah Cheveau

2023

Claire Audhuy

2022

Loren Capelli

2021

Rémi Giordano

2020

Ariane Pinel

Un Temps de Résidences

NOUVEAUX ENJEUX, NOUVELLES TYPOLOGIES

Les résidences d'écrivains constituent de formidables outils au service de la création, de la médiation et de la diffusion de la littérature contemporaine. Articulées autour de la présence d'un auteur sur un territoire - accueilli par une structure ou une collectivité pour une durée déterminée - elles permettent d'inventer et d'élaborer des projets singuliers adaptés aux besoins des auteurs et à la spécificité des lieux et des territoires sur lesquels ils se déploient.

Une histoire de résidences

Les résidences, dans leur forme contemporaine, apparaissent en France au début des années 80. C'est en effet à la Chartreuse de Villeneuve lez Avignon¹ que sont nées les premières résidences d'écrivains, formalisées, contractualisées et soutenues par les financeurs publics. D'une durée d'un an, elles ont pour objectif de donner aux auteurs les moyens de poursuivre leur travail de création, tout en leur permettant de collaborer aux projets de la structure. Elles visent aussi à rompre leur isolement en leur permettant de rencontrer d'autres artistes. Le modèle s'est ensuite assoupli pour donner naissance à la bourse d'auteur-résident du CNL², qui permet à des CRL³, des Offices du livre, des collectivités ou des associations d'accueillir des auteurs pour des périodes de deux à douze mois⁴. Celle-ci a servi de modèle aux collectivités territoriales et locales pour proposer leurs propres crédits de résidences.

Le concept de résidence a donc une histoire : des pratiques historiques présentent des caractéristiques, des composantes que l'on retrouve dans nos résidences contemporaines. Ainsi, les dimensions de déplacement, de formation de l'artiste, de soutien à la création sont déjà présentes dans le tour de France des compagnons au Moyen Âge, puis dans le Tour d'Italie, au 16^{ème} siècle.

Dès l'Antiquité, les artistes se déplacent pour répondre à une commande précise, pour tel temple, tel monument. La « résidence » des sculpteurs ou architectes dans telle ou telle ville n'est pas une fin en soi, mais une solution pour réaliser une œuvre. Elle n'en génère pas moins, déplacement de l'artiste, échanges et rencontres, circulation et influences des styles.

Le dispositif résidentiel, tel qu'il se met en place dans les années 80, se révèle vite particulièrement efficace pour produire des réponses pertinentes à de nombreuses problématiques, qu'elles soient artistiques et culturelles, sociales ou territoriales.

1. Sous l'impulsion de la Maison du livre et des mots et du Centre National des Lettres
2. Centre national du livre
3. Centres régionaux du livre
4. Puis de un à trois mois, depuis la réforme des aides du CNL de 2015.

On assiste ainsi à un développement et une diversification progressive des projets, des formes et des formats afin de les adapter à de multiples contraintes, objectifs et enjeux. C'est ainsi qu'à l'orée des années 2000, le terme de « résidence » recouvre une telle multitude de projets si différents qu'on ne sait plus trop de quoi on parle. « La résidence » devient la forme paradigmatique de l'action publique dans le champ artistique et culturel.

Penser/classer

Cette situation appelle deux remarques :

- D'une part, un constat extrêmement positif : il apparaît que le nombre de lieux désireux d'inviter des auteurs et de soutenir la création littéraire contemporaine est très important. Il n'est pour s'en convaincre que d'observer les projets développés chaque année en Occitanie, leur qualité et leur diversité, rendues visibles par l'enquête menée par Occitanie Livre & Lecture (cf. p. 7).
- D'autre part, se pose une question terminologique et définitionnelle : doit-on conserver un terme unique pour qualifier une telle diversité de projets, au risque de ne plus savoir de quoi on parle ou faut-il adapter la terminologie afin d'identifier cette pluralité de propositions ?

Il n'est pas ici question de légiférer. Ce serait assurément vain. *In fine*, ce sont les usages et les dispositifs de financements publics qui les conditionnent, qui décident.

Ainsi, même s'il est plus probable que les usages continuent de privilégier le terme de « résidence », il nous semble nécessaire de proposer une réflexion terminologique à visée analytique et pédagogique : nommer pour savoir de quoi l'on parle, identifier et rendre visible la diversité des modèles et projets, puis les classer en établissant une typologie.

Des Projets Adaptés aux Contraintes et Enjeux des Lieux et des Auteurs

On observe que l'évolution des politiques publiques, la raréfaction des financements de la culture, la détérioration des conditions de vie des écrivains et la difficulté croissante pour ces derniers à vivre de leur « métier d'auteur », rendent plus que jamais nécessaire le soutien à la création littéraire.

Le fait que l'immense majorité des auteurs exercent un « second métier », et peuvent aussi avoir une charge de famille ou une vie sociale qui les empêchent de s'absenter plusieurs mois,



impose de concevoir des dispositifs plus souples que le « modèle CNL », et complémentaires de celui-ci⁵. Les lieux qui les accueillent et les territoires sur lesquels se déploient les projets ont également leurs propres contraintes.

Il est donc aujourd'hui impératif de (re)trouver la possibilité de proposer des dispositifs adaptés aux conditions et aux enjeux des auteurs et des lieux, de construire des modèles complémentaires de soutien à la création (et à la médiation) en se donnant la liberté d'inventer, d'imaginer. L'enjeu majeur consiste à adapter les formats, les rythmes, les modalités d'accompagnement et de présence, tout en conservant une bonne tenue des projets, une grande exigence dans leur élaboration et leur mise en œuvre. Plasticité, souplesse, adaptation des projets sont des conditions indispensables, qui supposent de bien connaître l'environnement, de réfléchir aux enjeux et aux objectifs que l'on se donne. Co-construire, co-élaborer avec l'auteur et les partenaires en n'oubliant jamais que l'auteur et la création doivent rester au cœur du projet.

Proposition de typologie

Cette typologie a pour but d'identifier les différents dispositifs et de pouvoir choisir en fonction des objectifs et des contraintes de l'ensemble des personnes impliquées dans le projet.

Elle se fonde sur le choix de critères (principaux, secondaires) qui en déterminent la structure. Nous aurions ainsi pu choisir de l'organiser selon la nature des lieux organisateurs (collectivité locale, structure dédiée à la littérature, lieux patrimoniaux...), les types de financements ou les modes d'hébergement. Mais il nous semble que c'est la composante temporelle, qui constitue la dimension essentielle d'une résidence. Qu'est-ce, en effet, qu'une résidence, sinon du temps et des moyens pour créer ?

Du point de vue temporel, nous pouvons donc distinguer deux⁶ grandes catégories dans les dispositifs de soutien à la création :

- Les **résidences**, qui requièrent la présence en continu de l'auteur pour une durée de un à six mois. Elles présentent l'avantage de permettre une immersion de l'artiste sur un territoire pour une durée relativement longue, et d'offrir ainsi un temps de création continu, hors des préoccupations quotidiennes liées à la vie professionnelle ou familiale. Elles sont la plupart du temps réservées à des auteurs provenant d'autres régions sur un territoire particulier.

5. Entendu comme la présence en continu d'un auteur dans un lieu pour une durée de 1 à 3 mois.

6. Nous n'évoquerons pas ici les séjours, qui impliquent la présence d'artistes sur les territoires pour des durées trop courtes (moins d'un mois) pour que l'on puisse parler de résidences, ni les bourses, qui n'impliquent aucune présence des auteurs sur un territoire particulier.

- Certains lieux proposent aux artistes un temps de présence fractionné : par exemple, quelques jours par mois pendant une période de quatre à douze mois. Les termes de **compagnonnages**, **d'auteurs associés** ou de **résidences associatives** semblent tout à fait appropriés pour qualifier ces projets, qui permettent aux lieux d'accueillir également des auteurs de la région, sur une amplitude temporelle plus importante que celle des résidences.

La répartition du temps au sein des projets permet d'affiner cette typologie. L'équilibre entre création et actions culturelles opère une distinction entre les **résidences de création**, où l'intégralité du temps est réservée à l'auteur pour son travail de création, les **résidences à projet artistique et culturel**, où une part du temps (30% maximum⁷) est consacrée aux interventions et les **résidences mission ou d'animation, ou d'action culturelle, ou de territoire**, entièrement dédiées à la médiation et la diffusion de la littérature et du travail des auteurs accueillis⁸.

Des critères secondaires permettent d'opérer de nouvelles distinctions. Il en est ainsi des contraintes appliquées au travail de création : libre ou de commande, ou de la rémunération de l'auteur : résidences assorties d'une bourse de création ou résidences sans bourses.

Enfin des spécificités peuvent venir qualifier certains projets singuliers :

- les **résidences itinérantes**, durant lesquelles l'auteur se déplace sur un territoire ;
- les **résidences croisées**, qui reposent sur l'échange d'auteurs entre deux villes, deux pays ;
- ou les **résidences partagées**, qui associent plusieurs auteurs ou artistes.

Cette typologie n'est bien entendu ni figée ni exhaustive, et il demeure essentiel de pouvoir continuer à inventer des projets souples et exigeants, à l'écoute des lieux, des artistes et de l'évolution de leurs conditions de création. L'intérêt porté aux résidences, quelle qu'en soit la forme, l'attachement au terme même, montrent combien il importe de soutenir ce dispositif généreux, dynamique et accueillant, tout en maintenant fermement l'exigence sur le sens des projets.

7. Selon la Circulaire de 2011, relative aux revenus des auteurs.

8. Une précision s'impose ici : il nous semble que lorsque la part de temps réservé au travail de création est faible ou nulle, il serait préférable de trouver un autre terme que celui de résidence. Nous distinguerons donc le droit de l'usage : en droit, s'il n'y a pas de création, on ne peut parler de résidence, comme le confirme la Circulaire susmentionnée. Dans les usages, acceptons de parler de résidences, mais en qualifiant le terme, afin que chacun puisse savoir ce à quoi il s'engage.

Tisser de nouveaux liens

Cécile Corre,
Médiathèque la Boussole (Melun, 77).
Résidence de (en cours).

Pourquoi, en tant que médiathèque, avoir décidé d'accueillir une résidence d'auteur ?

L'équipe pluridisciplinaire de la Boussole (centre social et médiathèque) a souhaité proposer un projet innovant visant à encourager la participation des habitants en les rendant créateurs de contenus culturels. Le projet vise aussi à promouvoir la capacité de la Boussole à être un espace de vie, un lieu de pratique littéraire et artistique et d'incitation au livre et à la lecture.

La politique culturelle telle qu'elle a été définie souhaite inscrire Melun dans le triptyque "Création - Diffusion - Médiation" proposant ainsi de renforcer les liens entre les artistes et le public en se positionnant en tant que lieu ressource pour les artistes.

Pourquoi cet auteur en particulier ?

Nous avons décidé de proposer au public une sélection de romans-photos au sein de notre offre de lecture Facile à Lire soutenue par le ministère de la Culture. Proposer des médiations pour des publics cibles est une étape cruciale de la démarche. Nous avons alors contacté les Editions Flibl dont l'un des éditeurs, Thomas Dupuis, nous a mis en contact avec Xavier Courteix. Découvrant son premier livre, son parcours et ses projets d'écriture, et guidées par nos référentes de la Médiathèque départementale de Seine-et-Marne, il nous est apparu évident qu'une résidence d'auteur avec lui serait l'occasion d'aller bien plus loin dans notre proposition et notre démarche auprès du public. Le thème de son travail d'écriture, le récit intergénérationnel, correspond particulièrement à des objectifs intrinsèques à notre structure.

Comment se passe l'accueil d'un auteur en résidence dans votre médiathèque ?

Dès le départ nous avons conçu et rédigé le projet de la résidence sous la forme d'un dialogue. Il s'agissait ensuite de laisser la place au dialogue entre l'auteur et les habitants et de créer les conditions qui le permettent.

La Boussole se situe dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, beaucoup d'habitants peuvent être impressionnés par la rencontre avec un artiste et ne se sentent pas légitimes quant à la possibilité d'être eux-mêmes dans une posture de création. C'est là que nous intervenons, nous les accompagnons à chaque étape. Nous les avons guidés vers lui à chaque rencontre et sommes restées présentes à chaque atelier. Xavier Courteix est lui-même très attentif aux difficultés qu'ils rencontrent. Il a très vite cerné l'autocensure des participants avec ce sentiment très fort de "je n'y arriverai pas, ce n'est pas pour moi". C'est sur ce point que les choses ont été passionnantes, quand les pages s'écrivent et que le public découvre et se découvre en même temps.

Pour ce faire, l'essentiel de notre travail a été d'accompagner à chaque pas notre public, d'être à l'écoute des demandes de l'auteur, de lui faciliter les choses et, pour son travail personnel d'écriture, de favoriser les rencontres inspirantes.

Comment l'accueil d'un auteur en résidence s'inscrit-il dans la mission de service public de diffusion de la lecture ?

Avoir un auteur en résidence permet d'installer dans le temps des pratiques culturelles.

Un des atouts d'une résidence est le temps dont on dispose avec un auteur. On peut amener le public vers le livre et la lecture sur la durée en l'imprégnant de l'univers de l'auteur, en le rendant si familier qu'il impressionne moins ou plutôt différemment.

Cette résidence permet de valoriser les différentes pratiques de lecture notamment auprès d'un public inscrit aux ateliers sociolinguistiques.

Elle permet aussi d'amener les publics en difficulté avec la lecture à être à nouveau ou pour la première fois au contact du livre, participant ainsi à l'utilisation des ressources qui sont à leur disposition.

Que vous apporte, à tous niveaux, la présence de l'auteur ?

Cette résidence est l'occasion **pour l'équipe** pluridisciplinaire de la Boussole de mettre à profit les différentes compétences et expertises de chacun. Les bibliothécaires travaillent ainsi avec les animateurs du centre social et la médiatrice culturelle de la structure à mettre en valeur la résidence et à proposer d'autres animations en lien avec le travail de l'auteur (visites de musées et autres ateliers en direction d'un public jeunesse par exemple).

Le fonds **Facile à Lire**, agrémenté de nombreux romans-photos prêtés par la Médiathèque départementale, a de fait une position centrale au sein de nos collections, le faisant ainsi mieux connaître auprès du public.

L'atelier tout public a permis de rencontrer des habitants retraités peu représentés au sein de nos lecteurs majoritairement jeunes. Les autres activités proposées par nos collègues animateurs de cette résidence font que nous parvenons à fidéliser de plus en plus de seniors qui s'investissent dans la vie de la structure. Cet atelier a notamment permis aux habitants de tisser de nouveaux liens dans une atmosphère de travail extrêmement bienveillante entre eux.

Le lieu :

L'atelier proposé dans le cadre de l'atelier tout public par l'artiste Gianpaolo Pagni sur la recherche de traces imaginaires du passé a permis de revisiter les lieux et de s'approprier les objets qui s'y trouvent autrement.

Xavier Courteix a vécu dans notre structure comme dans un nouveau territoire à explorer, à visiter, avec des personnes que l'on croise ou que l'on rencontre, comme dans un voyage. Les participants se sont eux rapidement familiarisés avec la Boussole et viennent y vivre d'autres expériences.

Pour donner une plus grande présence physique de la résidence, un atelier ouvert sous forme de fresque collective sera mis en place au printemps sur un mur de la structure, un "Marabout-photo", entre jeu d'esprit et roman-photo alliant images et mots en collage.

Si des rencontres et lectures publiques sont organisées, y a-t-il des différences entre les événements habituels et ceux dans le cadre d'une résidence ?

La résidence nous permet de concevoir 2 événements inédits avec une plus forte mise en valeur du travail des habitants et de l'auteur tout en sortant de la structure pour toucher un plus large public :

– Des projections en extérieur sont programmées, l'une aux abords de la médiathèque Astrolabe en centre-ville et l'autre en face de la Boussole. Nous profitons du nouveau projet LUMEN organisé par Melun et dont l'objectif est de "projeter des œuvres d'art dans nos rues et sur nos places". Les images projetées seront des extraits des récits construits par les participants des ateliers roman-photo et des extraits provenant des réalisations de Xavier Courteix, accompagnées de lectures musicales.

– La publication d'un livre par les Editions Flblb contenant les romans-photos créés par les habitants.

Cette proximité prolongée avec un auteur change-t-elle votre regard sur son travail ? et sur le processus de création en général ?

Le public comme nous-mêmes avons été confrontés aux exigences de l'écriture et de la réalisation d'un roman-photo. Même si certains d'entre nous ont déjà eu des expériences de créations littéraires ou plasticiennes, nous avons été étonnés par la difficulté de ce travail littéraire où le moindre détail fait sens alors que le récit doit garder une grande fluidité.

Quelle expérience de vie pour les habitants quand ces difficultés sont dépassées et que le récit prend forme ! Surtout que le thème choisi par l'auteur, le dialogue avec un aïeul, conduit à fouiller au plus profond de soi pour faire ressortir une histoire. C'est cette envie aussi de révéler par l'écriture des choses qu'on voudrait dire, qui a permis à chacun de tenir bon dans le processus de création.

Xavier Courteix a su les accompagner pas à pas dans la réalisation de leur récit et réorienter le contenu de manière toujours constructive.

Nous ne lirons pas son prochain livre de la même manière

Xavier Courteix sait travailler de manière très précise, c'est un perfectionniste. Mais son secret, c'est certainement l'écoute des autres et la bienveillance.

L'expérience débouche-t-elle sur des suites possibles ?

Des suites, il y en aura forcément ! Vivre une telle résidence est une aventure pour les participants, pour l'auteur comme pour nous-mêmes. Nous espérons que les liens construits avec les habitants pourront conduire à la formation d'un comité de lecture qui pourrait travailler avec nous autour de la sélection Facile à Lire. Xavier Courteix pourrait d'ailleurs lui-même en faire partie. Pour l'instant nous n'en sommes qu'à la moitié du trajet, il nous reste encore quelques mois à vivre cette résidence. D'autres idées viendront sûrement.